

Objet: Déplacement EP enclos municipal - 2023\_033

Séance du mardi 16 mai 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY

**Représentés:** Stephanie SALIES, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT  
09/05/2023

**Absents:** Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1520.00 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux,

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 17/05/2023  
et publication ou notification du 17/05/2023

Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,  
S. Gaillard